



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gérald DAVID-CRUZ, Maire

Date de convocation du conseil municipal : le 10 septembre 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Ayant donné pouvoir : 3

Présents : 11

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Etaient présents : M. DAVID-CRUZ Gérald ; Mme MAXIT Nathalie ; M. BLANC Didier ; Mme CREPY-BANFIN Audrey ; Mme CETTOUR Laurence ; Mme DEFOSSE Valérie ; M. CRUZ-MERMY Jean-Jacques ; Mme BLANC Emeline ; M. MAXIT Alexandre ; M. BENAND Anthony ; M. MAXIT Maurice.

Etaient excusés : M. BOVARD Jean Marie (pouvoir donné à M. DAVID-CRUZ Gérald) ; Mme SCHORLÉ Estelle (pouvoir donné à Mme MAXIT Nathalie) ; Mme GRECO Juliette (pouvoir donné à M. MAXIT Maurice).

Etaient absents : M. CRUZ MERMY Valéry

Monsieur Didier BLANC a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2026.09.054 : Administration générale

DELIBERATION portant sur l'approbation du rapport d'activité 2025 de la communauté de communes pays d'Evian – Vallée d'Abondance (CCPEVA)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes pays d'Evian – Vallée d'Abondance,

Vu le code de la sécurité intérieur, notamment les articles L.721-1 et R.741-1,

Vu le rapport d'activité 2025 de la communauté de commune pays d'Evian – Vallée d'Abondance,

Considérant que la Communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance a des compétences au service des 22 communes et de leurs habitants ;

Considérant que le rapport d'activité constitue un document de présentation permettant de rendre compte des principales actions, réalisations, projets et services mis en œuvre par la CCPEVA au cours de l'année 2025 ;

Considérant que le rapport d'activité 2025 retrace notamment les actions conduites dans les domaines du développement économique et de l'emploi, de la cohésion sociale, de la petite enfance, de l'accès aux droits, de la transition écologique, de l'aménagement du territoire, de la gestion des déchets, de l'eau et de l'assainissement, de la préservation des espaces naturels, des mobilités, du patrimoine ainsi que des services techniques et des fonctions support ;

Considérant que l'année 2025 a notamment été marquée par la poursuite de plusieurs projets structurants pour le territoire, parmi lesquels le développement du Campus connecté du Léman, l'élaboration du Programme Local de l'Habitat 2026-2032, l'avancement du Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, le développement de l'économie circulaire, la modernisation des services publics, la sécurisation des réseaux d'eau et d'assainissement ainsi que la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial ;

Considérant que ce rapport permet ainsi de présenter aux élus et aux habitants une vision globale de l'action communautaire conduite au cours de l'exercice 2025 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le rapport d'activité 2025 de la Communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance, annexé à la présente délibération.

PREND ACTE de la présentation des principales actions, réalisations et projets conduits par la CCPEVA au cours de l'année 2025.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Le Secrétaire,
Didier BLANC



M. le Maire,
Gérald DAVID-CRUZ

